

# PROMOTIO JUSTITIAE

EXCHANGES ECHANGES INTERCAMBIOS

Nº 45, Octobre, 1990

## DANS CE NUMERO

### \* REPONSES DES CONGREGATIONS PROVINCIALES

Réponses à la première question de la lettre du P Général:  
La compréhension de notre mission Foi/Justice aujourd'hui

### \* "OU EN SOMMES-NOUS?"

Introduction présentés à la Congrégations des Provinciaux

### \* "OU ALLONS-NOUS?"

Réflexions présentées à la Congrégation des Provinciaux

### \* QUELLE FUT L'UTILITE DE LA REUNION DE LOYOLA?

## REPONSES DES CONGREGATIONS PROVINCIALES

Réponses à la première question de la lettre du P. Général:  
La compréhension de notre mission Foi/Justice aujourd'hui

### AFRIQUE

Il ne s'agit pas seulement de l'aide aux pauvres mais aussi de l'action pour la justice et la défense des droits de l'homme. Et cela concerne tous les secteurs: éducation, santé, économie, politique. Compréhension plus profonde de l'aspect culturel du développement africain: l'identité retrouvée donne force au peuple. D'où découverte des implications des structures sur le développement et des injustices, comme par exemple: sorcellerie, modèles familiaux et rôle des femmes, corruption paralysante

### ASIE ORIENTALE:

Nous acceptons toujours plus ce mandat comme une grâce. La justice va au-delà de la "libération" politique; elle inclut les questions d'environnement et de culture; paix et évangélisation; l'injustice à la racine du problème des réfugiés, de celui des immigrants et du respect des femmes; la prospérité du Japon est liée à la pauvreté des autres pays d'Asie. Une plus grande sensibilité pour la cause de la justice et ses implications socio-politiques. Une conscience plus grande de la complexité due aux nombreux facteurs qui entrent en jeu au niveau structurel, social, économique, culturel et psychologique. Une nouvelle prise de conscience est née des efforts en direction d'une non-violence active (Philippines). Dans le contexte du faible niveau de conscience sociale des grandes religions asiatiques le service pour la foi est important (Japon). En Australie on se demande surtout "comment" agir. En Indonésie la question primordiale est l'inculturation de la foi ainsi que la notion de justice.

### ASIE MERIDIONALE

Estime croissante de la relation essentielle de la justice avec la foi. Clarté obtenue progressivement par la réflexion sur l'expérience. Acceptation plus large des points suivants: où et comment la relation Foi/Justice doit être exercée dans tous les apostolats.

Effort pour que la réponse Foi/Justice à la situation concrète soit exprimée d'abord dans la lutte contre l'oppression socio-économique et culturelle et contre l'injustice. D'autres mettent l'accent sur le contexte pastoral; d'autres sur le dialogue inter-religieux.

Travail pour la paix dans les conflits ethniques en Inde et au Sri Lanka. Défense des droits de l'homme, plus d'attention aux pauvres et promotion de leur culture; différentes acceptions de la "solidarité avec les pauvres"; renouveau écologique. Dans plusieurs Provinces rapports qui donnent une claire vision du rapport Foi/Justice et de la méthode à employer.

### AMERIQUE LATINE MERIDIONALE

L'option de la Compagnie est une grâce: un contact d'expérience avec les pauvres comme principe et fondement, qui nous met en contact direct avec Jésus et nous donne de nouvelles perspectives.

Développement de la compréhension du fait que la Justice doit s'étendre à de nouvelles questions. Cette évolution n'a pas été générale ni homogène. Prise de conscience au sujet de la destruction de l'environnement; sur le poids de la dette extérieure et ses effets sur les pauvres; sur l'injustice dans les relations économiques internationales, engendrant la misère. Droits culturels des minorités.

Intériorisation et changement d'attitudes dans notre travail, dans notre style de vie porte à une étude plus profonde des problèmes; recherche des stratégies les plus appropriées et plus d'engagement. Cela se reflète dans les plans des Provinces et de nouveaux engagements.

### AMERIQUE LATINE SEPTENTRIONALE.

La compréhension a été enrichie, approfondie et intériorisée. Elle s'est enracinée dans notre spiritualité personnelle et communautaire à l'intérieur d'une perspective de la théologie de la libération, nous poussant à un complément d'analyse et au discernement de notre apostolat. La relation Foi/Justice du Décret 4 doit être maintenue en tant qu'elle exprime l'essence de notre charisme: Suivre le Christ "desde la solidaridad con el pobre" (à partir de la solidarité avec les pauvres). C'est le coeur de l'Evangile, des Exercices spirituels et du discernement. C'est à partir de cette perspective que toutes les questions nouvelles de justice doivent être abordées. La réponse a été donnée par nos martyrs; des valeurs qui vont au-delà du "succès". Sens de la solidarité internationale comme résultat d'une large participation mondiale à notre tragédie. Au-delà des anciens conflits et tensions; dialogue plus pacifique et plus profond.

### ETATS UNIS D'AMERIQUE

Le Décret 4 nous offre une **méthodologie** efficace pour augmenter la compréhension, pour développer la prise de conscience, pour nous convertir et prendre de nouvelles initiatives. Cela nous a amené à découvrir le langage biblique de la justice. Ainsi nous avons pu mettre en relation Foi et Justice dans les questions de paix, d'écologie, de droits de l'homme, etc.. Un plus grand nombre de SJ ont été amenés à saisir les implications structurelles, politiques et globales de la justice. Cette conscience croissante a marqué en profondeur nos apostolats et notre travail dans les Institutions.

L'exercice du **discernement ignatien** nous met en mouvement et nous aide à surmonter les dichotomies et compléter l'intégration. Cependant, il s'est produit en même temps une perte de stimulant et d'énergie que nous avions auparavant.

## **EUROPE ORIENTALE**

Dans la nouvelle situation politique nous commençons à comprendre mieux les implications du Décret 4 dans la réalité socio-politique, dans la défense des droits de l'homme et pour résister au sécularisme. Nous avons été les victimes d'une idéologie athée et de structures politiques injustes. Au prix de beaucoup de souffrances nous avons dû soutenir la foi menacée du peuple. De ce fait nous nous sommes rapprochés du peuple dans une solidarité évangélique.

## **EUROPE CENTRALE**

Nous avons encore des problèmes de "compréhension". Cela nous a empêché de mener plus loin notre réflexion, qui n'a donc pas abouti à des conséquences importantes. Cependant nous comprenons la justice comme impliquant la défense des droits de l'homme et la lutte contre toutes les formes d'injustice. En fait, plusieurs de nos oeuvres ont changé d'accent et de direction. On peut citer des exemples de remarquables "début" dans différents apostolats. Ils expriment un lien croissant entre spiritualité et justice, surtout dans le contexte de la sécularisation croissante.

## **EUROPE OCCIDENTALE**

Déplacement d'une concentration exclusive sur la justice économique pour étendre l'intérêt à tous les secteurs; culturel, politique, écologique, bio-éthique; défense des droits de l'homme et des peuples, promotion de la paix. Prise de conscience plus nette des questions des "nouveaux pauvres", des groupes d'immigrants, des droits de la femme. Dans certaines Provinces "Foi et Justice" ont été incorporés dans le planning provincial. Les questions de justice sont liées à la spiritualité et à la théologie.

## **ESPAGNE**

En plus des aspects purement socio-économiques de la justice, inclure tous les types d'aliénation: honnêteté dans la vie publique; défense et sauvegarde de la création. Un plus grand effort pour la foi; son aspect ecclésial et pastoral. Sensibilité aux nouvelles significations des droits de l'homme. Prise de conscience croissante des injustices infligées au tiers-monde; injustices à l'intérieur de l'Eglise. Le Décret 4 nous a menés à commencer de nouveaux apostolats pour les pauvres.

## **ITALIE**

Nous éprouvons le besoin d'un approfondissement biblique et théologique par rapport aux nouvelles situations et aux nouvelles questions de justice pour insister sur le primat de l'évangélisation et les racines spirituelles de l'engagement pour la justice; pour mettre l'accent d'une façon ignatienne et dans la perspective d'une compréhension plus profondément théologique, sur la relation entre Création et Salut.

## DECRET 4 - OU EN SOMMES-NOUS ?

Henry Volken, S.J.

J'espère que cette brève présentation des éléments essentiels contenus dans les réponses des Congrégations Provinciales à la lettre du P. Général sera utile pour évaluer plus clairement où nous en sommes actuellement.

### I

1. L'impression générale que donnent les rapports des Congrégations Provinciales est positive et encourageante. Il y a eu une évolution substantielle et un progrès à la fois dans la compréhension et dans l'intériorisation de notre mission foi/justice. Le Décret a eu un large impact sur divers apostolats dans les Provinces. Le fait que foi et justice sont intimement liées entre elles, que la foi doit porter des fruits de justice et qu'elle nous pousse à rendre le monde plus humain, a produit de nouveaux efforts de ré-orientation et de nouvelles initiatives. La majorité des rapports reflète la conviction que le Décret 4 conserve toute sa valeur symbolique et sa vigueur réelle. Il est frappant de voir comment dans l'Assistance slave le Décret 4 a pris soudain une plus grande signification dans une situation où les chrétiens avaient besoin d'une orientation de foi pour participer à des tâches sociales urgentes.

2. Des progrès substantiels ont été réalisés pour dépasser les tensions et les conflits antérieurs; la bonne volonté de dialogue et de collaboration est devenue plus manifeste. Cela a été souvent attribué à de nouveaux éclaircissements théologiques et spirituels. Le sens biblique de la justice a été mieux compris. Les Exercices spirituels ont approfondi la compréhension de la "metanoia" comme étant le coeur du Décret 4, en nous posant à nous-mêmes de sérieuses et nouvelles questions. Le discernement spirituel, tout particulièrement dans le contexte de la planification provinciale, a mis les jésuites en mouvement pour affronter librement de nouvelles situations et de nouvelles questions, y compris celles d'importance globale: la violence, la paix et la non-violence, la destruction écologique, la dette du tiers-monde, les droits des femmes et leur rôle dans la construction de la société humaine. Certains même affirment que l'on a jadis perdu beaucoup de pénétration et d'énergie. D'autres craignent qu'en élargissant le concept de justice on ne diminue sa signification et on affaiblisse la lutte contre la pauvreté des masses.

Grâce à la réflexion continue sur l'expérience on a obtenu progressivement plus de clarté. Les nouvelles expériences avec les pauvres ont permis de voir la réalité avec leurs propres yeux, nous livrant une expérience de Dieu, du Christ présent parmi eux, source de remarquables conversions personnelles. On dit même souvent: "Nous acceptons le Décret 4 comme une grâce pour la Province".

3. La majorité des Provinces signalent un contact direct croissant avec la souffrance, les pauvres et les victimes d'injustice. De plus en plus cela fait partie de la formation du jésuite, spécialement en offrant de longues périodes d'expérience dans le monde des pauvres au cours de la régence. Les instituts d'éducation font de notables efforts pour ménager à leurs étudiants ces expériences vitales. L'institution en croissance continue des "Jesuit volunteers" permet aux jeunes de vivre une "option pour les pauvres" pendant des périodes de temps assez longues et leur fait découvrir ce que signifie réellement la vie chrétienne. Le Service jésuite pour les réfugiés a ménagé, à ce sujet, une ouverture significative pour les jésuites et leurs collaborateurs. Des Provinces du sud signalent que de plus en plus certains optent de travailler directement avec les pauvres, partageant leur vie et leur lutte. Cela a provoqué un changement qualitatif, en passant de l'assistance à la promotion d'une "solidarité avec les pauvres eux-mêmes", exprimant leur foi, sollicitant leur créativité, leur capacité de s'aider eux-mêmes et leur donnant une voix pour réclamer collectivement leurs droits.

En même temps s'est développée dans la Compagnie la conviction qu'il y a plusieurs **expressions valables différentes** de "solidarité avec les pauvres", réclamées par la grande complexité des causes structurelles de pauvreté, d'injustice et de violence. Il est également urgent de trouver des leaders influents par leur pensée et des créateurs de méthodes en vue de faire respecter la dignité du pauvre et de protéger ses droits.

## II

1. Plusieurs rapports signalent une "pluralité d'interprétation" du Décret 4 à l'intérieur d'une même Province. Cette situation crée une sorte de blocage des options de la part de la Province. D'autres y voient une conséquence normale dans une société pluraliste dans laquelle les différences dans le réseau des relations humaines et leur interaction est inévitable. Cependant on note une affirmation nette en faveur d'efforts concertés à accomplir pour que le Décret 4 fasse vraiment l'unité et nous anime tous. Un espoir dans ce sens réside dans les Exercices spirituels et l'approfondissement théologique. Les rapports toutefois sont d'accord pour réclamer **une analyse adéquate de la réalité sociale**. Elle inclut une critique des méthodes réductives, incapables de saisir la totalité de la réalité. On insiste sur l'aspect socio-culturel. On a conscience que la culture donne à un peuple des racines, une identité et une force intérieure. On fait fréquemment allusion à la "culture de la violence", "à la manipulation de la culture" par les mass media et par l'imposition de modèles de développement. Le désespoir de la jeunesse, qui ne trouve pas de sens à la vie, est perçu dans le contexte d'une société de consommation, d'une crise de la foi et du développement d'une économie qui n'offre à la jeunesse qu'un morne avenir. L'analyse et la réflexion théologique devraient mettre en évidence le lien entre l'injustice et l'athéisme pratique et aider également à percevoir les "structures de péché" comme une négation du Dieu de Jésus Christ. On réclame un type d'analyse sociale qui soit au service du discernement et de la dimension pastorale du Décret 4, qui envisage l'évangélisation de l'esprit et du cœur de personnes et de communautés concrètes.

2. D'autres voix se font entendre qui disent: "Nos problèmes sont d'ordre pratique". Elles proviennent de régions fortement industrialisées. Dans une société complexe, dont les organisations sociales semblent bien fonctionner, la "promotion de la justice", dit-on, constitue difficilement un concept-guide pour l'action; il en est de même de la "solidarité avec les pauvres", lorsque le travail de l'institution concerne principalement une majorité de nantis. L'effort du travail institutionnel, avec un nombre toujours moindre de jésuites, absorbe toutes les énergies et nous isole fatalement des marginaux. Il n'est pas rare que ces considérations soient exprimées aussi par des Provinces du tiers-monde. Mais malgré tout ces avis sont en contraste avec une valorisation évidente et croissante d'Institutions qui s'appliquent à répondre aux exigences du Décret 4, surtout dans les institutions d'enseignement supérieur.

### PRINCIPAUX PROBLEMES NON-RESOLUS

#### 1. Crédibilité et style de vie.

Ce problème est signalé dans presque tous les rapports. "Il y a eu peu de changements dans notre style de vie". Nous sommes sensibles aux pauvres. Nous travaillons pour les pauvres. Nous défendons leurs droits; mais surtout de l'"extérieur" avec une capacité limitée de comprendre la réalité de la vie des démunis et des marginaux. Il y a un abîme entre nos déclarations et notre pratique.

#### 2. Conscientisation des "non-pauvres"

Le rôle décisif des intellectuels, des écrivains et des scientifiques dans les changements radicaux intervenus en Europe de l'est a sans doute accentué le sentiment d'une urgence à "faire participer les non-pauvres". Cela signifie travailler à éduquer et conscientiser ceux qui ne sont pas pauvres et dont l'engagement pour la justice peut affecter puissamment la capacité de réponse de la société à la pauvreté et à l'injustice ainsi que les méthodes d'influence et de travail en vue des changements de structures. On demande à nos universités de prendre la direction intellectuelle d'une conscientisation. Elles devraient s'appliquer à promouvoir une compréhension scientifique des "structures de péché". Mais cette attitude est en conflit avec le financement des riches dont ils dépendent et avec les intérêts concrets des étudiants et de leurs parents.

Dans le travail paroissial des milieux riches les efforts pour promouvoir "la solidarité avec les pauvres" s'opposent à une compréhension individualiste de la foi et à un fondamentalisme croissant.

#### 3. Engagement politique

Ce problème non-résolu est envisagé à partir de deux perspectives opposées. Certains se plaignent de jésuites conduits par une idéologie et soutenant un

point de vue politique qui produit un effet contraire à la paix et à la justice. Cette situation soulève des conflits dans la Province et dans l'Eglise locale.

D'autres au contraire insistent sur le fait que la justice exige des transformations politiques. Les luttes pour les droits essentiels se transforment nécessairement en mouvements politiques. Comment est-il possible de ne pas être impliqués dans des questions politiques?

Un rapport suggère que l'identité religieuse solidement enracinée aide à trouver la bonne solution, lorsque la cause de la justice requiert un type d'engagement politique.

#### **4. Mission prophétique et conflits avec la hiérarchie.**

L'option évangélique pour les pauvres et la défense des droits de l'homme est parfois suspecte, mal acceptée ou même combattue. Dans les pays où les chrétiens sont en minorité, la direction de l'Eglise a tendance à être paralysée par la crainte, n'étant préoccupée que d'"évangélisation pacifique". Dans d'autres régions du tiers-monde où l'Eglise est puissante, les tensions ont leur origine dans des conceptions différentes de la théologie, y compris dans de nettes réserves à l'endroit de la Théologie de la Libération. Dans les pays industrialisés l'Eglise est souvent la bénéficiaire du système et difficilement libre d'exercer une mission prophétique. Dans ces situations l'idéal de la Compagnie "sentire cum Ecclesia" ne peut signifier une conformité passive, dépourvue de courage prophétique.

#### **5. Sentiments d'impuissance**

On parle aussi de frustration parce qu'apparemment nous n'avons que peu d'impact sur la situation globale d'injustice. Devant les structures qui résistent et la mentalité prédominante, le poids que nous impose le Décret 4 semble écrasant. Comment transformer cet appel considéré comme un poids en quelque chose que l'on accomplit avec joie et paix? Comment répondre avec compétence et sérénité aux questions ardues qui émergent d'une analyse globale, par exemple, l'impact du "libéralisme triomphant" sur le développement économique du Sud et des pays de l'Est? Comment la Compagnie de Jésus peut-elle développer son potentiel international dans le contexte de l'aspect global de l'économie mondiale, de l'interdépendance culturelle croissante, et contribuer à éliminer la pauvreté mondiale en expansion et l'exploitation des hommes privés de pouvoir?

Permettez-moi de terminer en vous assurant que la frustration n'est pas le sentiment caractéristique des rapports des Provinces. Ils reflètent plutôt un esprit d'humble détermination, de profond espoir et de gratitude; gratitude spécialement pour le témoignage que nous ont donné ces jésuites qui ont scellé la vision et l'appel du Décret 4 par le sacrifice de leur vie en solidarité avec les pauvres.

## OU ALLONS-NOUS ?

Hans Zwiefelhofer, S.J.

### INTRODUCTION: NOTRE MISSION FOI/JUSTICE

Par ces questions posées aux Congrégations Provinciales le P. Général a lancé un processus de réflexion et de délibération à propos de notre Mission Foi/Justice, qui devrait se poursuivre bien au-delà des réponses données par les Congrégations Provinciales. C'est la raison pour laquelle - comme l'a indiqué le document de travail - "nous devons clarifier et formuler les questions principales de notre Mission Foi/Justice qui réclament un effort concerté de la Compagnie dans les années à venir" - et il ajoutait: à différents niveaux et de diverses manières. Quelles sont ces questions principales et comment procéder?

#### 1. La "formule" et son interprétation

Pour arriver à des conclusions en vue d'une action, nous ne devrions pas discuter longuement de la formule comme telle. "Le service de la foi et la promotion de la justice" est devenu comme une "marque déposée" significative de la mission de la Compagnie même dans ces régions où elle a connu des difficultés de mise en pratique. Nulle part la formule du Décret 4 n'a été interprétée comme étant une priorité pour un secteur spécifique et limité d'apostolat. Bien plus on en a fait une expression qui vaut pour l'évangélisation intégrale d'une manière spécifique qui correspond à la "façon de procéder" de la Compagnie. Il est évident que ce caractère particulier a besoin d'être interprété au niveau de toute la Compagnie et plus encore au niveau des unités régionales. En tenant compte des différences culturelles et des circonstances historiques, la formule du Décret 4 étant une option apostolique fondamentale et un symbole effectif de la mission unique de la Compagnie - une et la même pour tous les jésuites du monde entier - doit être interprétée comme propre à définir l'objectif de notre engagement de Foi/Justice d'une manière pratique qui est attentive aux différences dans le contexte complexe et pluraliste du monde d'aujourd'hui. Les développements globaux tendent de plus en plus à l'unité dans une interdépendance mutuelle; et en même temps notre monde change sans cesse. En conséquence notre première tâche consistera à adapter l'objectif de notre mission au niveau des Assistances, en prenant pour base l'interprétation authentique actuelle de la formule inaltérée. Quelques Assistances ont déjà commencé. Pour maintenir l'unité de notre mission et pour promouvoir une compréhension commune croissante à partir de la base nous devrions considérer quelques éléments concernant la manière de procéder.

## **2. Directives communes pour l'interprétation et la mise en pratique de notre mandat Foi/Justice**

Le contexte complexe et pluraliste du monde d'aujourd'hui indique qu'aucune interprétation ou mise en pratique ne peut être réalisée d'une manière centralisée, uniforme et abstraite. Pour rester fidèles à notre mandat et pour faire l'expérience de l'unité dans la diversité, nous devons suivre certaines directives communes formulées et mises en pratique selon notre "modus procedendi".

### **a) Pour atteindre un niveau plus universel de contact avec la réalité**

Pour être plus universels dans le sens ignatien nous devons élargir le but de notre engagement Foi/Justice et augmenter l'éventail des objectifs que nous poursuivons. Notre action apostolique pourrait obtenir un impact plus large et plus durable, si nous percevions les problèmes dans toute leur extension et si nous découvrions leurs causes complexes et variées: religieuses, culturelles, structurelles, idéologiques, ecclésiales. Notre mission Foi/Justice réclame d'être mise en relation avec toutes les structures qui forment la société, avec les centres de pouvoir qui ont une influence sur la vie des peuples, avec les personnes dont les décisions affectent l'histoire, avec les valeurs qui déterminent l'orientation de la conscience. Peut-être le concept riche et croissant des droits de l'homme peut-il exercer un rôle effectif d'intégration et de dynamisme à ce que notre mission Foi/Justice se propose de réaliser? Des questions de paix, d'écologie, de sécularisme, d'athéisme et de matérialisme sont en relation avec notre mission Foi/Justice par le fait que le service de la foi et la promotion de la justice sont alliés pour la défense de la vie, des êtres humains, de leurs droits et de leur dignité, comme celle des peuples et même de la planète. Le type de langage utilisé dans les rapports semblent donner quelque indication de questions qui sont liées à la vie de l'homme et à sa dignité: "Découverte de la dignité de la personne et les droits de l'homme", "opposition contre toute espèce de discrimination basée sur la race, la religion...".

Un niveau plus universel de contact avec la réalité a de sérieuses conséquences sur la recherche, la formation et le comportement contextuel. On a besoin d'instruments adéquats et spécifiques pour l'analyse et l'évaluation. Il faudrait donner plus d'importance aux sciences sociales et aux techniques de communication. On devrait préparer plus d'experts en sciences humaines, maintenir plus de contacts personnels avec les pauvres et le monde de l'injustice, étant donné que l'expérience ("learning by doing"- "c'est en forgeant qu'on devient forgeron") semble être le meilleur moyen de compréhension et de passage à la pratique. Enfin - et ce n'est pas le moins important - des contacts amicaux devraient être entretenus avec ceux qui peuvent influencer notre mission.

### **b) Pour appliquer une mise au point plus diversifiée et plus intégrée**

Notre réponse aux défis du monde moderne devrait être plus diversifiée et plus intégrée. Plus diversifiée parce que nous devons tenir compte plus sérieusement des différentes situations socio-culturelles et socio-religieuses des différents pays, régions ou secteurs de la société. Ces situations demandent que nous abordions les problèmes de Foi/Justice de manière différente: parfois par une approche de foi plus spécifique, en provoquant une plus grande conscience sociale; parfois par une approche de justice plus directe, qui donne une importance sociale concrète à la foi que nous professons; parfois, finalement, par une association des deux approches, en soulignant l'une ou l'autre selon les besoins apostoliques concrets de chaque situation.

Plus diversifiée, parce que nous avons aussi - particulièrement aux Etats-Unis et en Europe - à trouver un moyen de conscientiser ceux qui ont le pouvoir, ceux qui portent quelque responsabilité dans les structures de la société. Cette conscientisation des personnes influentes demande que nous affrontions la manière dont les gens comprennent et pratiquent leur foi ainsi que les facteurs culturels et idéologiques qui conditionnent cette compréhension et cette pratique. Pour éliminer les racines de la pauvreté et de l'injustice nous devons travailler à des niveaux et avec des moyens auxquels généralement les pauvres n'ont pas accès.

Notre réponse à la mission Foi/Justice doit être aussi plus intégrée, parce que les deux dimensions inséparables - Foi et Justice - de notre unique mission doivent d'une certaine façon être toujours présentes à toutes les étapes du processus de changement; depuis la motivation initiale, à travers les moyens que nous employons, jusqu'aux objectifs derniers que nous poursuivons. Certaines situations peuvent requérir une approche spécifiquement missionnaire et pastorale qui ne s'exprime pas nécessairement et immédiatement en termes explicites de justice. Dans d'autres situations nous pouvons mettre directement en cause la foi au nom des conditions inhumaines et tyranniques dont souffre la majorité des gens. Dans l'ordre concret de la pratique pastorale et des priorités, les approches différentes devront s'entrelacer et finalement se rejoindre. Ce n'est que sur la base d'approches bien intégrées que des jésuites appartenant à des traditions socio-culturelles et socio-religieuses différentes et représentant ces différentes approches pourront en fait se rencontrer utilement et discuter de questions de foi et justice.

### **c) Accentuation culturelle**

La dimension culturelle a acquis une importance particulière. Dans beaucoup de cas l'approche "justice" directe et presque exclusive n'est pas suffisante pour saisir les racines socio-religieuses et socio-culturelles de l'injustice: c'est-à-dire les valeurs et les symboles qui ont une signification pour le peuple et alimentent les mass-media et l'opinion publique. L'analyse sociale comme l'action sociale ont besoin des catégories de l'anthropologie culturelle et des méthodes inculturées. Pour être utiles à l'action sociale, les principes de la doctrine sociale de l'Eglise doivent être inculturés. Ce qui est spécifique à une culture ne devrait pas être imposé à d'autres. La raison principale pour laquelle la doctrine sociale de l'Eglise est refusée consiste

dans le fait que ses principes, ses directives et ses modèles sont présentés dans une culture déterminée. La promotion de la justice a besoin de principes, de directives et de modèles. Les jésuites, comme l'histoire le montre, ont toujours eu un charisme spécial pour l'inculturation. Peut-être sommes-nous appelés à essayer d'inculturer la doctrine sociale de l'Eglise aujourd'hui.

### 3. Spiritualité de Foi/Justice

La grande majorité des rapports montre un progrès réel et commun dans l'introduction de la dimension de notre apostolat Foi/Justice à l'intérieur de notre vie dans l'esprit. Enraciné dans une spiritualité personnelle, le mandat Foi/Justice comporte une "conversion". Mais les réponses révèlent une distance notable entre conversion individuelle et conversion communautaire. Dans certaines Provinces la polarisation a diminué, mais d'autres Provinces signalent un manque de point de vue commun et de compréhension ainsi qu'un défaut de réflexion et de discernement. Il reste beaucoup à faire pour approfondir notre fondement théologique et tracer les lignes principales d'une spiritualité et d'une formation spirituelle qui rencontre les besoins de notre temps à la lumière des problèmes de Foi/Justice. Il ne suffit pas pour élaborer une spiritualité effective Foi/Justice d'ajouter simplement quelques considérations ou applications sociales. Nous avons besoin d'un fondement théologique orienté vers la pratique, d'une spiritualité cohérente intégrée à notre mission Foi/Justice, qui nous donne la capacité de réaliser au niveau des structures les idéaux de l'héritage spirituel spécifique de la Compagnie, par exemple par le "discernement de l'esprit social". Une spiritualité Foi/Justice est de grande importance pour éviter une insistance sur un seul aspect de notre mission, pour construire un programme commun et trouver un consensus sur les critères et les stratégies de promotion de la justice. C'est là l'unique fondement solide en vue d'une conversion communautaire qui permette d'être tolérant à l'égard des différentes formes d'engagement Foi/Justice dans une communauté, dans une province, dans la Compagnie. Enfin - c'est important - dans plusieurs cas une des contributions principales à la promotion de la justice est le changement de la mentalité spirituelle de ceux qui sont des "multiplicateurs" dans les changements sociaux, culturels et politiques.

La spiritualité Foi/Justice engage notre manière de procéder pour trouver la volonté de Dieu par le discernement spirituel, commun et apostolique pour agir dans une situation concrète. L'option fondamentale de la Compagnie doit se réaliser! Cette caractéristique orientée vers la pratique détermine le point principal et central de la manière de décider ce qui doit être fait. Quantité de problèmes pour la mise en pratique de la mission Foi/Justice ont pour cause une procédure défectueuse dans la recherche d'une image fidèle de la réalité structurelle à laquelle nous sommes confrontés, dans le développement du processus de discernement apostolique en commun, qui signifie bien plus que la discussion, la réflexion et la décision rationnelle. Personne ne niera qu'il y a beaucoup de problèmes au niveau de l'analyse sociale et culturelle par rapport à Foi et Justice. Mais la difficulté réelle et particulière est celle de la pratique de notre "modus procedendi" dans le domaine de la promotion de la justice.

## QUELLE FUT L'UTILITE DE LA REUNION DE LOYOLA?

La réponse à cette question vous pouvez l'obtenir de votre Provincial, et ensuite du bulletin de nouvelles que vous recevrez officiellement de la Curie.

Ici à la Curie de Rome l'appréciation de la Congrégation des Provinciaux a été très positive. Le P. Général, à la clôture de la réunion a dit: "Vous m'avez donné plus que ce que j'attendais".

C'est la première fois dans l'histoire de la Compagnie qu'a eu lieu une interaction horizontale aussi large et aussi directe: entre les Provinciaux eux-mêmes; entre les Provinciaux et le P. Général avec ses Assistants.

Les discussions en groupes linguistiques donnèrent l'occasion d'échanger sur une grande variété de sujets. Le fait que le "groupe germanophone" fasse son rapport en italien et le "groupe italien" en anglais, montre la grande mixité des groupes.

Le P. Michael Campbell-Johnston (ancien éditeur de *Promotio Justitiae*) avait été élu Secrétaire de la Congrégation. Sa maîtrise parfaite de toutes les langues officielles de la Congrégation a eu un effet stimulant sur les assemblées générales.

On peut considérer comme remarquable l'aisance avec laquelle les Provinciaux ont discuté des questions Foi/Justice, en partageant une conviction et une détermination à agir à l'avenir avec une plus grande fidélité encore.

Le programme de la Congrégation a été suivi avec grande souplesse. Ce qui a permis, par exemple, d'aboutir à des propositions très valables pour faire avancer la question du Décret 4.

Une excellente et émouvante exposition sur la condition des réfugiés dans le monde a aidé à ce propos l'atmosphère qui convenait.

Une bonne part du mérite du succès de la réunion de Loyola revient aux jésuites locaux, à leur parfaite organisation logistique et à leur extraordinaire hospitalité. (H.V.)



